

COMMUNIQUE DE PRESSE

GREVE DES MEDECINS

L'Agence Régionale de Santé est mobilisée pour garantir l'accès aux soins partout en Midi-Pyrénées

Un appel à la grève a été lancé au plan national par les médecins libéraux à partir de demain, vendredi 13 novembre. Dans ce contexte, l'Agence Régionale de Santé est mobilisée pour que tout malade puisse trouver un médecin à son écoute en Midi-Pyrénées.

Suite à l'appel à la grève émanant des professionnels de santé libéraux, l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées a pris des mesures pour garantir un accès aux soins partout et pour tous dans la région. Pour tout besoin de soins, l'ARS rappelle les conseils pratiques ci-dessous.

En cas de rendez-vous déjà programmé avec un médecin

Les patients sont d'abord invités à se faire confirmer leur rendez-vous auprès de leur médecin avant de se déplacer. Dans le cadre de son obligation déontologique d'information de ses patients, le médecin aura normalement contacté chaque patient afin de l'informer de son absence éventuelle et, le cas échéant, de reprogrammer avec lui un rendez-vous à une autre date.

En journée demain vendredi

Les patients qui ont besoin de consulter un médecin en journée sont invités à appeler d'abord leur médecin traitant, afin de savoir s'il assure ses consultations. Dans le cas contraire, le message de son répondeur réoriente ses patients. Si ce n'est pas le cas, les patients peuvent appeler le 15 (SAMU) qui les orientera en fonction de leur demande.

A partir de 20h et ce week-end

Pour toute demande médicale pendant cette période, les patients sont invités à téléphoner au « 39 66 Allo Docteur » avant de se déplacer. Ce service de garde des médecins généralistes est renforcé par l'ARS pendant cette période pour apporter aux patients une réponse médicale adaptée à leur besoin. Sur le terrain, des médecins généralistes sont réquisitionnés si nécessaire, pour assurer les consultations et visites.

En cas d'urgence

Pour toute urgence médicale grave, ou en cas de doute, les patients sont invités à contacter le 15, accessible 24h/24. L'ARS garantit pendant cette période la capacité d'accueil des services d'urgence des établissements publics. Elle intervient aussi en organisant la réquisition de médecins spécialistes exerçant en cliniques privées, afin que la permanence des soins soit assurée dans chaque territoire, en priorité pour les activités relevant de l'accueil dans les services d'urgence et dans les maternités. Ces réquisitions sont menées au cas par cas, sur décisions des autorités préfectorales.

L'ARS précise enfin qu'en cette période, il est possible que les temps d'attente soient plus longs qu'à l'accoutumée.